Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210315-2021047-DE
le 15/03/2021

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021047 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/03/2021

Objet : transformations créations d'emplois et informations

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 25/03/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2021-047-25032021120110.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20210315-2021047-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210315-2021047-DE
le 15/03/2021

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2021-047

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, au jour du quinze mars à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Jean-Louis LLORCA en date du 10 mars 2021.

Etaient présents : LLORCA Jean-Louis, DENOUVION Victor, BOUCHE Joël, BAYLAC Sandrine

Etaient excusés : SIMION Arnaud

OBJET : **TRANSFORMATIONS, CREATIONS D'EMPLOIS ET INFORMATIONS**

A Transformations d'emplois :

FILIÈRES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

A1 - Lors du travail réalisé sur la concordance grades/emplois pour les filières administrative, technique et médico-sociale, certaines incohérences ont été soulevées.

En effet, à la lecture des fiches de poste, un agent du groupement Sud détenant un grade de la filière technique réalise principalement des missions relevant de la filière administrative.

Il est ainsi proposé la transformation du poste suivant, afin de mettre en cohérence la filière de l'agent au regard des missions dévolues à son emploi :

- un emploi du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe en emploi du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Ce changement de filière se fera par intégration directe de l'agent dans la filière administrative à compter du 1er mai 2021.

A2 - Suite au départ par voie de mutation d'un rédacteur principal de 1ère classe occupant un emploi de

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 25 MARS 2021, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte : 031-283160014-20210315-20210A7-DE
le 15/03/2021

chargé de mission d'expertise au sein du groupement finances, un avis de vacance ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs et au grade d'attaché a été lancé.

Malgré une relance aucune candidature correspondant aux grades n'a été enregistrée. Le jury a retenu la candidature d'un adjoint administratif correspondant au profil attendu.

Aussi, il est proposé de transformer un emploi du grade de rédacteur principal de 1ère classe en un emploi du grade d'adjoint administratif.

A3 – En vue de promouvoir les agents inscrits sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe au titre de 2021, il est proposé la transformation de deux emplois du grade de rédacteur en emplois du grade de rédacteur principal de 2ème classe.

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS

A4 – En vue de promouvoir un agent inscrit sur le tableau d'avancement au grade de médecin hors classe au titre de 2021, il est proposé la transformation d'un emploi du grade de médecin de classe normale en un emploi du grade de médecin hors classe.

A5 – En vue de promouvoir les agents inscrits sur le tableau d'avancement au grade de lieutenant hors classe au titre de 2021, il est proposé la transformation de deux emplois du grade de lieutenant de 1ère classe en emplois du grade de lieutenant hors classe.

A6 – Dans le cadre de la nouvelle organisation opérationnelle et notamment l'ouverture des CIS Aussonne et Toulouse Delrieu, il est proposé les transformations de postes suivantes :

- 1 emploi du grade de lieutenant de 2ème classe en emploi du grade de capitaine pour pourvoir le poste le chef de centre au CIS Aussonne,
- 1 emploi du grade de lieutenant de 1ère classe en emploi du grade de capitaine pour pourvoir le poste d'adjoint au chef de centre au CIS Toulouse Delrieu.

B Créations d'emplois de non titulaires

B1 - Dans le la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et pour ce qui concerne le recrutement des agents contractuels, il est proposé :

- de créer, en application de l'article 3 de la loi précitée, des emplois de contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaire ou saisonnier d'activité :

⇨ 3 emplois à temps complet du grade d'adjoint administratif
⇨ 4 emplois à temps complet du grade d'adjoint technique

Les agents ainsi engagés percevront la rémunération afférente au 1er échelon de l'échelle indiciaire applicable au grade ainsi que les avantages indemnitaires accordés aux agents de la filière concernée.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

APPROUVENT les créations et transformations d'emplois tels que définis ci-dessus.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Jean-Louis LLORCA

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 25 MARS 2021, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex